



LE REVENU D'INTÉGRATION SOCIALE DES ÉTUDIANTS

NAMUR, LE 20 NOVEMBRE 2020

TIHANGE, le 27 NOVEMBRE 2020

MONCEAU-SUR-SAMBRE, le 11 DÉCEMBRE 2020



Avec
le soutien de la



Wallonie



LE REVENU D'INTÉGRATION SOCIALE DES ÉTUDIANTS

CONTEXTE

Les étudiants constituent une catégorie grandissante parmi les bénéficiaires du Revenu d'Intégration. Outre les conditions générales d'octroi, des conditions spécifiques s'ajoutent : âge, définitions de la notion d'étudiants, rédaction du PIIS, calcul des ressources... Quelles dispositions pour les étudiants à l'étranger (Erasmus) ? Quelles dispositions pour les étudiants en kot ?

L'accompagnement scolaire nécessite également une méthodologie de travail social adaptée.

Autant de choses qui nécessitent une formation visant à mieux intégrer ces notions.

OBJECTIFS

Cette formation vous permettra de:

- Actualiser les connaissances spécifiques
- Echanger sur les pratiques en matière d'accompagnement
- Rédiger des PIIS adaptés

PUBLIC CIBLE

Travailleurs sociaux, juristes, personnel administratif.



CONTENU



La formation abordera deux types de thématiques :

- Les thématiques juridiques et administratives centrées sur l'application de la législation par les travailleurs sociaux (loi DIS, loi du 2/4/1965) : compétence territoriale (rappel), condition(s) liée(s) à l'octroi du RI, catégorie(s) RI (cohabitation, ...), critères fixés par la jurisprudence (poursuite des études) et enseignements fixés par les juridictions du travail ;
- Celles axées sur les pratiques administratives pertinentes en matière d'accompagnement social spécifique des étudiants : PIIS, évaluation du parcours de l'étudiant, guidance et suivi pédagogique,...

Chaque thématique abordée contiendra les volets suivants :

- Rappel de la réglementation applicable ;
- Extraits de jurisprudence et/ou de doctrine permettant d'éclaircir la/les question(s) suscitée(s) par la gestion des dossiers étudiants ;
- Présentation de pratiques administratives et sociales pertinentes pour l'accompagnement des étudiants aidés par le CPAS : cas rencontrés, exemple(s) de procédures administratives et sociales mises en place (...).
- Illustration par des situations pratiques tirées de la gestion des dossiers sociaux et de cas jurisprudentiels afin d'éclaircir les points abordés et susciter un débat inter-actif avec les participants.

FORMATEUR

Frédéric Staffe est responsable du service juridique du CPAS de Mons.



INFORMATIONS PRATIQUES

LE 20 NOVEMBRE 2020, De 9h00 à 16h30

Au Centre Ilon, rue des Tanneries 1 à 5000 Namur

LE 27 NOVEMBRE 2020, De 9h00 à 16h30

Centre d'Autoformation et de Formation continuée,
La Neuville 1 à 4500 Tihange (Huy)

LE 11 DÉCEMBRE 2020, De 9h00 à 16h30

À l'Espace Les Cayats,
Rue de Monceau-Fontaine 42 à 6031 Monceau-sur-Sambre

Participation aux frais

Membre: 110 euros • Non membre: 152 euros

Ce prix comprend la participation à la formation, les documents et le catering.
Une facture vous sera adressée suite à l'événement.
Merci de ne pas effectuer de paiement préalable.

Inscriptions/Renseignements

<http://www.uvcw.be/formations-cpas/1954>

Claudine Ska (081 24 06 56 – csk@uvcw.be)

Les groupes sont limités à 15 à 20 participants. Les inscriptions seront prises en compte suivant leur ordre d'arrivée.

Conditions générales

Possibilité d'annulation sans frais jusqu'à 15 jours calendrier avant la formation.

Après cette date, l'entièreté du paiement sera demandée (sauf présentation d'un certificat médical).

LE CPAS



l'avenir solidaire